

LE BULLETIN MEDICAL DE QUÉBEC**REDIGÉ EN COLLABORATION**

QUÉBEC, AVRIL 1900.

INTÉRÈTS PROFESSIONNELS

La Société Médicale de Québec et le Bill Roddick

Il est indiscutable que l'action de notre Société à l'égard de ce bill a été fort gênante pour ses partisans.

Nous nous demandons comment l'*Union Médicale* peut trouver inopportun, injuste et prématurée l'intervention de notre Société sur cette importante question, quand elle sait parfaitement bien que nous l'avons créée et mise au monde pour la sauvegarde des intérêts professionnels de notre province et de nos districts en particulier ?

S'il fallait en croire l'*Union Médicale*, nous aurions dû attendre que ce bill fut adopté pour le discuter et agir comme nous l'avons fait. Elle nous reproche en tout point d'avoir fait ce qu'elle aurait voulu que nous eussions fait. Si les lecteurs doutent de cet énoncé ils n'ont qu'à lire le BULLETIN et l'*Union* des derniers mois.

Je suis sérieusement attaqué par l'*Union* sur son numéro de mars. Mais comme la correspondance de M. le Dr Oct. Sirois dans la *Revue Médicale*, que nous avons fort appréciée, celle de M. le Dr Faucher dans le dernier numéro du BULLETIN et de M. le Dr Arthur Simard dans le présent numéro sont plus que suffisantes pour faire comprendre à l'*Union Médicale*, une fois pour toute, qu'elle n'a pas donné justice à ses amis de Québec sur cette question et qu'elle a compromis sérieusement du même coup la confiance que notre public médical avait toujours en elle depuis très longtemps. Je me contenterai aujourd'hui de justifier le rapport de la séance du 21 janvier que j'ai fait dans le BULLETIN MÉDICAL du mois de février.